



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23162210

e,

Deposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le 02/12/23.

~~LIÈGE~~

N° d'entreprise : **0434 268 307**

Nom

(en entier) : **CARLEASE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE DU VICINAL, 12 6900 MARLOIE**

Objet de l'acte : PROLONGATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2023

L'assemblée générale extraordinaire de la SA CARLEASE s'est réunie ce 30 Octobre 2023 à 13h00 sous la présidence de Monsieur Maxime Collard, Administrateur-Délégué.

Le président constate que la majorité des parts sociales est représentée, soit 7063 actions.

Ordre du jour :

-prolongation des mandats des administrateurs.

Décisions :

L'assemblée générale décide à l'unanimité des actions représentées de :

-prolonger le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant le bilan de 2027 en 2028.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée à 14h00.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).